

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre à 18h55, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HALL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles PERRIN, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Jean-Louis HOTTLET, Annick PRENAT à Anne Catherine BOBILLIER, et Françoise THOMAS à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 25 octobre 2022	Le 31 octobre 2022	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Fatima KHELIFI est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2022-07-03 – Présentation Rapport annuel 2021 sur le Prix de l'eau et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu les articles L.2224-5 et D. 2224-7 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable,

Vu l'article L. 213-2 du code de l'Environnement concernant la publication des données du rapport sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

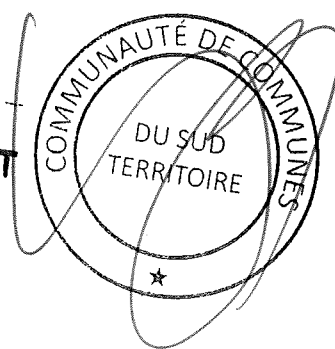
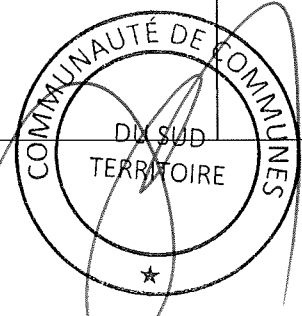
Ce rapport présente un bilan des principales actions menées en 2021 par le service de l'eau potable tant sur le plan technique que financier et doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le Rapport annuel 2021 sur le Prix de l'eau et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS),**
- **d'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

Annexe : Rapport annuel 2021 sur le Prix de l'eau et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le MARDI 22 NOV. 2022</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  
--	--

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le

Bescher
Levrault

ID : 090-249000241-20221110-2022_07_03-DE



Rapport annuel **Sur le Prix et la Qualité du Service** **Public de l'eau potable**

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs Peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (<i>D101.1</i>).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	6
1.5.	Eaux brutes	
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	8
1.6.	Eaux traitées	
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (<i>D102.0</i>)	13
2.3.	Recettes	14
3.	Indicateurs de performance	
3.1.	Qualité de l'eau (<i>P101.1 et P102.1</i>)	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (<i>P103.2B</i>)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (<i>P104.3</i>).....	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (<i>P105.3</i>)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (<i>P106.3</i>)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (<i>P107.2</i>).....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (<i>P108.3</i>)	18
4.	Financement des investissements	
4.1.	Montants financiers.....	19
4.2.	État de la dette du service	19
4.3.	Amortissements	19
4.4.	Présentation des opérations engagées en 2021	19
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE (CCST)
- Caractéristiques : Communauté de communes
- Compétences liées au service :
 - Production des eaux brutes ⁽¹⁾
 - Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽²⁾,
 - Traitement des eaux brutes,
 - Transfert des eaux traitées,
 - Stockage des eaux traitées,
 - Distribution de l'eau potable.

(1) Sauf achat en gros à d'autres collectivités sur les UDI de Beaucourt et de Croix – Villars le Sec.

(2) Dans le cas où l'ouvrage appartient et ou est en gestion à la collectivité

Coordonnées du service

**Communauté de Communes du Sud Territoire
Service des Eaux**

Pôle Technique de Grandvillars

Site des Forges - 6 rue Juvénal Viellard – BP 7 – 90600 GRANDVILLARS

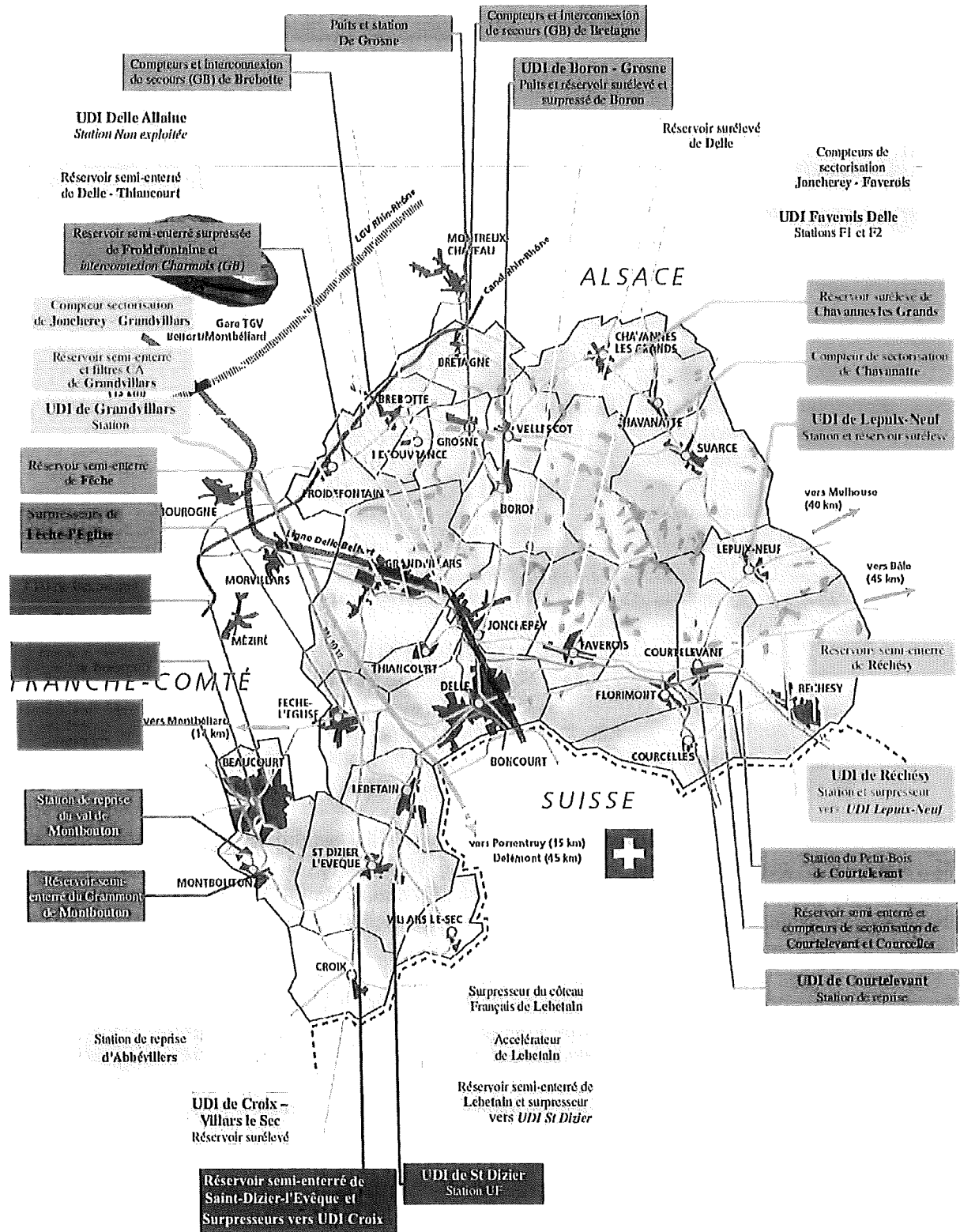
☎ : 03.84.23.50.81 – ✉ : ccst90@cc-sud-territoire.fr – www.cc-sud-territoire.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le territoire desservi correspond à l'**intégralité du territoire de la CCST soit 27 communes** : Beaucourt, Boron, Bretagne, Brebotte, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars le Sec.

Aucune Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) n'est mise en place car cette commission n'est pas obligatoire au vu de la strate de notre collectivité (population totale inférieure à 50 000 habitants et aucune commune membre avec une population supérieure à 10 000 habitants).

Un schéma de distribution a été approuvé par délibération n°2006-04-16 du 25 septembre 2006 portant validation du schéma directeur en eau potable.

Un règlement de service a été approuvé par délibération n°2010-02-18 du 15 avril 2010.



Communauté de Communes du Sud Territoire
 Plan général simplifié des infrastructures en eau potable

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie directe, avec autonomie financière, sur les 27 communes membres de la CCST depuis le 1^{er} janvier 2020.

1.3. *Estimation de la population desservie*



Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **23 500 habitants** au 31 décembre 2021.

1.4. *Nombre d'abonnés*



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert **9 453 abonnés** au 31 décembre 2021 (9569 au 31/12/2020).